

Le système pyramidal de Kelsen est il toujours d'actualité?

Par **emiliejolie**, le **31/10/2011** à **19:15**

Bonjour a tous.

Je sollicite votre aide car j'ai un sujet qui me parait vague. Le sujet étant "le système pyramidal de Kelsen est il toujours d'actualité?" Pour moi oui mais a la fois non. Puis-je mettre ses mes deux opinions dans la dissertation:

Par exemple en grand 1 oui et le grand 2 non.

Merci pour vos réponses que j'attends avec impatience!!!

Par **Yn**, le **31/10/2011** à **21:06**

Le but d'une telle dissertation est de faire le tour du sujet, il faut bien évidemment parler de ces deux aspects.

Par **Camille**, le **01/11/2011** à **07:13**

Bonjour,

Pour compléter...

[citation]en grand 1 oui et le grand 2 non

[/citation]

Grands Dieux non ! Pas aussi brutalement... [smile4]

Par **Camille**, le **01/11/2011** à **07:15**

Re,

[citation] Puis-je mettre ses mes deux opinions dans la dissertation

[/citation]

On peut même dire que vous en avez le devoir...

Si on vous pose la question, c'est justement parce qu'elle n'est pas tranchée...

Par **bulle**, le **01/11/2011** à **11:23**

Bonjour,

Un peu de développement serait le bienvenu.

Mais vous ne pouvez pas vous partir sur un Oui/Non, sinon cela n'a aucun sens et vous ne répondez pas à la question au final. Un oui ou non/Mais semble plus approprié.

Par **emiliejolie**, le **02/11/2011 à 11:09**

Tout d'abord merci pour vos réponses. Bien évidemment je ne vais pas mettre en grand I oui Grand II non.

Pour mon plan je n'ai pas encore d'idée, c'est toujours mon plan qui me bloque.

En grand I je voudrais dire que la pyramide de Kelsen est toujours d'actualité car la constitution est toujours la norme suprême et que les lois, arrêt etc. découle toujours d'une norme supérieur. De plus que le contrôle de constitutionnalité démontre bien que le système de Kelsen est valable, car si ce contrôle existe c'est pour que la norme suprême soit toujours respecter.

En grand II je voudrais dire que le système de Kelsen n'est pas d'actualité car la jurisprudence parfois démontre que certaines lois ou autre ne sont pas fondé ainsi certaines lois ou autre qui était considéré comme inférieur a une autre norme est supérieur à celle-ci. De plus La constitution elle-même ne repose pas sur une norme supérieure puisque c'est une norme hypothétique.

J'avais une petite idée de plan mais c'est complètement stupide !

I) Le système pyramidal de Kelsen : une valeur actuel

A) Le contrôle de constitutionnalité

B)

II) Le système pyramidal de Kelsen : parfois inadapté au monde contemporain

A) La jurisprudence

B)

Aussi pour mon developpement je voudrais savoir si je dois citer des exemple ou bien meme des auteurs?

Encore merci de m'accorder du temps